

Compte rendu de séance

Séance du 29 Septembre 2021

L' an 2021 et le 29 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de Monsieur MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : CUVIGNY Noémie, SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe, LEVEQUE Amaud

Observation : Arrivée de M. BARREAU Pascal à 19h05

Excusé : M. PETIT Hervé

Absent : Mme BRUNET Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 23/09/2021

Date d'affichage : 23/09/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le : 30/09/2021

et publication ou notification

du : 30/09/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAGNAT Sabine

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/07/2021 : en l'absence de remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

A l'ouverture de la séance, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Marc MOUILLERON, adjoint à la commune de CHASSY.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

SDE18 : Rénovation éclairage public route de Laverdines (passage en Led de ballons fluo) - 2021_09_01

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - 2021_09_02

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - 2021_09_03

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "REFUGE VILLECATS" - 2021_09_04

MISE EN VENTE DU BATIMENT ANCIENNE POSTE - 2021_09_05

**SDE18 : Rénovation éclairage public route de Laverdines (passage en Led de ballons fluo)
réf : 2021_09_01**

Le Conseil Municipal,

Après examen du dossier 2021-05-098, établi par le Syndicat Départemental d'Electrification, composé des plans de financement suivants :

a) Plan de financement prévisionnel EP REVE : 16 463,99 €
70 % charge SDE18 = 11 524,37 € 30 % charge Commune = 4 939,02 €

b) Plan de financement prévisionnel Poste EP : 4 481,72 €
50 % charge SDE18 = 2 240,86 € 50 % charge Commune = 2 240,86 €

Accepte à l'unanimité les propositions et autorise Monsieur le Maire à signer la commande de travaux

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 réf : 2021_09_02

A la demande de la trésorerie de Baugy, il convient de procéder à la correction d'une anomalie d'imputation de compte faite en 2017 et 2018 lors de l'émission des mandats de remboursement du prêt FCTVA souscrit pour les travaux de rénovation de la mairie et d'aménagement du centre bourg.

INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES
CHAPITRE 16	CHAPITRE 10
Compte 1641 : + 76 033	Compte 103 : + 76 033

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces écritures budgétaires.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 réf : 2021_09_03

Suite à diverses pannes de l'éclairage public nécessitant des travaux de rénovation, il convient de prévoir les crédits nécessaires en procédant à la modification des écritures budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE 21	CHAPITRE 204
Compte 21571 : - 10 000 €	Compte 2041582 : + 10 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces modifications budgétaires.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "REFUGE VILLECATS"

réf : 2021_09_04

En vue de lutter contre la prolifération de la population féline errante sur le territoire communal, Monsieur le Maire expose qu'un partenariat avec l'association « Refuge Villecats » permettrait de remédier à ce problème.

Afin de soutenir l'action de l'association « Refuge Villecats » qui consiste à capturer, stériliser et identifier à son nom ces chats errants, la commune s'engage à lui verser une subvention.

Une convention déterminant les obligations respectives des parties prenantes sera conclue entre la commune de Villequiers et l'association « Refuge Villecats »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention,
- Décide d'attribuer à l'association « Refuge Villecats » une subvention de 1 000 € pour 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

MISE EN VENTE DU BATIMENT ANCIENNE POSTE réf : 2021_09_05

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son entrevue avec l'agence « Pavin Immobilier » de Nérondes concernant la mise en vente du bâtiment de l'ancienne Poste.

L'agence propose un mandat de vente CALITIMO pour une exclusivité d'un an, stipulant un prix de 30 100 € net vendeur au profit de la commune, et les honoraires de l'agence à la charge de l'acquéreur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le maire à signer le mandat de vente établi par l'agence « Pavin Immobilier » ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la vente.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention: 0)

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme : à compter du **1er janvier 2022** les collectivités sont dans l'obligation de donner la possibilité aux pétitionnaires de déposer en ligne leur demande d'autorisation d'urbanisme (**le dépôt sous forme papier restant toujours d'actualité**). Le Conseil Municipal a opté pour que la saisie par voie électronique soit réalisée sur la boîte mail de la mairie : **mairie-villequiers@wanadoo.fr**

Cette information sera relayée dans la prochaine édition de La Gazette et sur le site internet de la commune.

Amicale des Chasseurs de Villequiers : des membres de cette association ayant de nouveau posé la question quant à l'installation temporaire d'un abri mobile de chasse en zone N, contact a été pris auprès du service instructeur CDC Terres du Haut Berry dont la réponse est toujours la même : **pas de cabane de chasse en zone naturelle même mobile.**

SICTREM : En prévision de la nouvelle loi (janvier 2023) qui obligera à trier tous les emballages, il prévu de créer un nouveau point d'apport volontaire. Il pourrait être localisé vers le cimetière.

La Boîte Qui Sauve : dispositif lancé par la CDC La Septaine s'adressant aux personnes âgées de 75 ans et plus, aux personnes isolées, fragilisées par la maladie et le handicap. Cette information a été relayée auprès des adhérents de l'Amicale des Aînés via leur Président Alain BLONDEAU, sur le site de la commune et également lors de la distribution du bulletin aux seniors. Pour les personnes intéressées inscription à faire auprès de la mairie.

Cérémonie FFI stèle de Berry : samedi 09/10/2021 à 17h30. Une gerbe sera offerte par la commune et la salle des associations sera mise à disposition pour leur assemblée générale et vin d'honneur.

Cérémonie 11 novembre : Sauf avis contraire de la Préfecture, le conseil municipal et la population de Villequiers sont conviés à se rassembler à 10h45 devant la mairie pour se rendre au cimetière où il sera procédé au dépôt de gerbes au monument aux morts et à la lecture du discours officiel. Un vin d'honneur sera servi derrière la mairie (sous préau ou salle des associations).

Repas fin d'année des Aînés : les conditions sanitaires actuelles permettent d'envisager l'organisation au mois de décembre d'un repas destiné aux Aînés de la commune. Le comité consultatif pour l'aide social se réunira le jeudi 14/10 à 18h en mairie afin d'en définir les modalités (date, menus, colis etc...)

Séance levée à 21h00

En mairie, le 11/10/2021
Le Maire
Pascal MEREAU

